

Lex On

Vincent Wermeille (PCSI)

A l'occasion du dernier salon de la sous-traitance EPHJ de Genève, réunissant près de 800 entreprises, dont plusieurs entreprises jurassiennes, il a été souvent question du petit carré rouge à croix blanche qui compte beaucoup sur les machines et sur les cartes de visite.

Mais depuis que l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle a autorisé la marque de chaussures On à mettre la croix suisse sur ses produits fabriqués au Vietnam, nombre d'entreprises helvétiques ne décolèrent pas au vu des exigences pour obtenir le Swiss made.

Les difficultés économiques continuent de peser sur le secteur de la microtechnique et la Lex On vient mettre à mal l'un des fondements du système industriel helvétique et, partant, jurassien.

Dès lors, le Gouvernement jurassien, en concertation avec les cantons particulièrement concernés par l'industrie horlogère, la microtechnique et la sous-traitance, a-t-il l'intention d'intervenir auprès de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle afin qu'il réexamine les conditions d'utilisation de la croix suisse sur les produits manufacturés hors de notre pays ?

Vincent Wermeille (PCSI)

Co-signataires

- Sophie Guenot (PCSI)
- Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
- Damien Chappuis (PCSI)
- Olivier Chèvre (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Ignace Berret (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 20 août 2026